

TARIF DES HONORAIRES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES :

1- Habitation (T.V.A. incluse) :

. de 0 à 30 000 €	10 %
. de 30 001 à 60 000 €	8 %
. de 60 001 à 150 000 €	7 %
. de 150 001 à 300 000 €	6 %
. à partir de 300 001 €	5 %

Honoraires sur le prix net vendeur

- 1) **100 % honoraires charge vendeur,**
- 2) **OU 100 % honoraires charge acquéreur,**

Exemple si honoraires totalité charge acquéreur ou totalité charge vendeur :

Vente d'un bien d'une valeur de 357 000 €

Honoraires de 17 000 € TTC

340 000 € + 17 000 € = 357 000 €

2- Mixte / Commercial / Professionnel / Terrain (T.V.A. en sus) :

- a) Locaux Commerciaux ou Industriels - Bureaux - Terrains à bâtir ou non - Exploitations Rurales
Garages ou Parkings.

. de 0 à 50 000 €	10 %
. de 50 001 € à 150 000 €	8 %
. de 150 001 à 300 000 €	7 %
. de 300 001 à 600 000 €	6 %
. de 600 001 à 900 000 €	5 %
. à partir de 900 001 €	4 %

- b) Transactions sur fonds de commerce/fonds d'industrie/cession de parts de société/cession de
droit au bail/pas de porte (T.V.A en sus) :

. de 0 à 30 000 €	20 %
. de 30 001 à 60 000 €	15 %
. de 60 001 à 100 000 €	12 %
. de 100 001 à 150 000 €	11 %
. de 150 001 à 200 000 €	10 %
. à partir de 200 001 €	9 %

Honoraires sur le prix net vendeur

- 1) **100 % charge vendeur,**
- 2) **OU 100 % charge acquéreur,**

Exemple si honoraires totalité charge acquéreur ou totalité charge vendeur :

Vente d'un bien d'une valeur de 375 200 €

Honoraires de 25 200 € TTC

350 000 € + 25 200 € = 375 200 €

c) Ventes Promoteurs ou Lotisseurs professionnels de l'immobilier

4.50 % H.T à la charge du vendeur (T.V.A en sus).

ou

4.50 % H.T à la charge de l'acquéreur (T.V.A en sus)

ou

4.50 % H.T partagés par moitié entre le vendeur et l'acquéreur (T.V.A en sus)

LOCATION A USAGE D'HABITATION OU MIXTE :

↳ Partagés par moitié entre le LOCATAIRE et le BAILLEUR (*)

Surface habitable inférieure à 35 m ²	21.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 35 m ² et 40 m ²	20.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 41 m ² et 45 m ²	19.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 46 m ² et 50 m ²	18.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 51 m ² et 55 m ²	17.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 56 m ² et 60 m ²	16.50 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 61 m ² et 65 m ²	16.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 66 m ² et 70 m ²	15.50 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 71 m ² et 75 m ²	14.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 76 m ² et 85 m ²	13.50 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 86 m ² et 100 m ²	13.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 101 m ² et 120 m ²	12.50 € T.T.C/m ²
Surface habitable comprise entre 121 m ² et 150 m ²	12.00 € T.T.C/m ²
Surface habitable supérieure à 150 m ²	11.50 € T.T.C/m ²

↳ Avenant et Renouvellement des Baux - Gérance assurée par le Cabinet :

. Prix forfaitaire : 122 € H.T. soit 146 € T.T.C.

LOCATIONS A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL OU INDUSTRIEL :

↳ Honoraires de Location, T.V.A. en sus : (à la charge exclusive du preneur)

Sur le prix du loyer

Loyer de 0 à 1 500 €	18 % sur le loyer annuel H.T
Loyer de 1 501 € à 3 000 €	16 % sur le loyer annuel H.T
Loyer à partir de 3 001 €	14 % sur le loyer annuel H.T

↳ Honoraires de Rédaction de Bail, T.V.A. en sus : (à la charge exclusive du preneur)

- . 1 mois du loyer mensuel H.T.
- . Minimum perçu : 600 € soit 720 € TTC
- . Maximum perçu : 1 000 € H.T soit 1 200 € TTC

BAIL A CONSTRUCTION : honoraires de négociation de 30 % sur le loyer annuel H.T, TVA EN SUS.

ADMINISTRATION DE BIENS - GERANCE (T.V.A. en sus) :

GESTION COURANTE :

↳ Règlement Mensuel des Loyers au Mandant :

. 8.50 % sur le montant total des encaissements quelle qu'en soit la périodicité, pour tous les baux d'habitation ou mixte.

↳ Règlement Trimestriel des Loyers au Mandant :

. 7.50 % sur le montant total des encaissements quelle qu'en soit la périodicité, pour tous les baux d'habitation ou mixte.

GESTION EXCEPTIONNELLE :

↳ Prise en charge : 500 € H.T soit 600 € TTC

FRAIS D'ARRETE DE COMPTE :

↳ En fin de Gérance, lors de la restitution du dossier : 50 € TTC

VACATION HORAIRE dans le cadre d'une gérance : 100 € soit 120 € TTC

SONT TAXABLES A LA VACATION :

- . la durée, aller et retour, du trajet entre le Cabinet et le lieu d'un sinistre ou d'un chantier à surveiller
- . le temps passé sur les lieux d'un sinistre ou d'un chantier
- . la durée des rendez-vous et des réunions
- . le temps passé à l'étude ou au suivi d'un dossier et en recherches
- . le temps passé à la rédaction de correspondances en cas de poursuites judiciaires, pour toutes déclarations aux Organismes Sociaux ou Fiscaux, etc ...
- . s'y ajoutent les frais réels (timbres fiscaux, photocopies, tirages, etc ...) et débours

EXPERTISE:

VACATION HORAIRE : 150 € H.T soit 180 € TTC

EST AUSSI TAXABLE A LA VACATION :

↳ L'ESTIMATION D'UN BIEN, savoir :

- . la durée, aller et retour, du trajet entre le Cabinet et le lieu de l'estimation
- . le temps passé sur le site
- . le temps passé à la rédaction de correspondances
- . le temps passé à la rédaction du rapport
- . le temps passé aux formalités diverses
- . les frais réels (timbres, photocopies, tirages, etc ...) et débours
- . les frais de déplacement le cas échéant

AVIS DE VALEUR D'UN BIEN A USAGE D'HABITATION

- . Forfait 230 € H.T soit 276 € TTC (pour un bien situé sur l'agglomération de LA ROCHE SUR YON
- . Ajouter 0.50 €/km pour un bien situé hors agglomération de LA ROCHE SUR YON

TRAVAUX D'URGENCE (T.V.A. en sus) :

Majoration des honoraires normaux :

- . 20 % pour travaux urgents
- . 100 % pour dimanche - jour férié et de nuit - de 21 heures à 6 heures - pour les travaux exécutés à la demande expresse du Client